

— Projet de loi relatif au renouvellement de l'Assemblée Nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 7 mai 1951 par M. Henri Queuille, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 13198; rapport le 8 mai par M. Bétolaud, n° 13119. Adoption en 1<sup>re</sup> délibération le 12 mai 1951 (1<sup>re</sup> séance). — Projet de loi n° 3196.

Transmis au Conseil de la République le 12 mai 1951 (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 382 (année 1951); rapport le même jour par M. René Coty, n° 399 (année 1951). Avis n° 145 (année 1951) donné le 12 mai 1951.

Avis conforme du Conseil de la République transmis à l'Assemblée Nationale le 12 mai 1951.

— Projet de loi n° 3112.

Loi du 12 mai 1951, publiée au *J. O.* du 13 mai.

**DISCUSSION** [8 mai 1951] (p. 4859); [10 mai 1951] (p. 4952, 4976); [11 mai 1951] (p. 5068); [12 mai 1951] (p. 5095). Sont entendus : MM. Bétolaud, *Rapporteur*; Queuille, *Président du Conseil*; motion préjudicielle présentée par M. Billoux tendant à surseoir à la discussion jusqu'au vote de 27 projets (p. 4869); le Président du Conseil pose la question de confiance contre la motion préjudicielle de M. Billoux et pour le passage à la discussion de l'article unique (p. 4863); sont entendus sur la question de confiance : MM. Billoux, Boulet,

Queuille, *Président du Conseil*; Péron, Cot, Patinaud, Besset, Toujas; au scrutin, la confiance est accordée et la motion préjudicielle repoussée (p. 4957); liste des votants (p. 4970); — Article unique (p. 4957); contre-projet présenté par M. Lamine-Guèye (p. 4964); priorité demandée par le Gouvernement pour son texte et contre tous les autres projets et amendements (p. 4967); adoption au scrutin (p. 4967); liste des votants (p. 4971); M. Queuille, *Président du Conseil*, pose la question de confiance pour l'adoption du texte de l'article unique (p. 4967); M. Péron propose que le vote sur la question de confiance ait lieu le mardi 29 mai (p. 4969); rejet au scrutin (p. 4979); liste des votants (p. 4980); au scrutin, la confiance est accordée et l'article unique du projet de loi est adopté (p. 5096); liste des votants (p. 5096). — Ont pris part à la discussion de l'article unique : MM. Arhaud, Barrachin, Bentaleb, Bétolaud, *Rapporteur*; Chaze, de Chambrun, Cot, Cristofol, Dreyfus-Schmidt, Fonlupt-Esperaber, Mme Lucie Guérin, MM. Hamon, Lamine-Guèye, Lisette, Martine, Mézerna, Michel, Mitterrand, *Ministre de la France d'outre-mer*; Montel, Pardon, Péron, Poumadère, Queuille, *Président du Conseil*; Ramadier, Mlle Rumeau, MM. Senghoff, Touchard.

— Projet de loi relatif au renouvellement de l'Assemblée Nationale, présenté à l'Assemblée Nationale le 21 octobre 1955 par M. Maurice Bourgès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur (renvoyé à la Commission du suffrage universel et pour avis à la Commission des T.O.M.), n° 11687; rapport le 30 octobre par M. Paul Ribeyre, n° 11770 rectifié; lettre rectificative le 1<sup>er</sup> novembre, n° 11788. Adoption le 2 novembre 1955. — Projet de loi n° 2154.

Transmis au Conseil de la République le 8 novembre 1955 (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 81 (année 1955-1956); rapport par M. Marcilhacy, n° 95 (année 1955-1956) et Adoption avec modifications le 8 novembre 1955. — Projet de loi n° 35 (année 1955-1956).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1955 (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 11824; rapport le 9 novembre par M. Paul Ribeyre, n° 11832. Adoption avec modifications le 12 novembre 1955. — Projet de loi n° 2161.

Transmis au Conseil de la République le 15 novembre 1955 (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 121 (année 1955-1956); rapport par M. Marcilhacy, n° 126 (année 1955-1956) et Adoption avec modifications le 15 novembre 1955 (2<sup>e</sup> séance). — Projet de loi n° 40 (année 1955-1956).

Transmis à l'Assemblée Nationale le 15 novembre 1955 (renvoyé à la Commission du suffrage universel), n° 11886; rapport le 16 novembre par M. Paul Ribeyre, n° 11901; 2<sup>e</sup> lettre rectificative le 25 novembre, n° 11983.

**DISCUSSION EN PREMIÈRE LECTURE**  
[30 octobre 1955] (p. 5380, 5393); [31 octobre 1955] (p. 5413, 5415, 5427); [1<sup>er</sup> novembre 1955] (p. 5445, 5457, 5458); [2 novembre 1955]

(p. 5469). Sont entendus : MM. Paul Ribeyre, *Rapporteur*; Dicko, *Rapporteur pour avis de la Commission des territoires d'outre-mer*; Emile Hugues, Bourgès-Maunoury, *Ministre de l'Intérieur*; Jacques Duclos, Demusois, Edgar Faure, *Président du Conseil*; Dupraz, Caillavet, Lussy, Prélot, *Président de la Commission*; Le Roy Ladurie, Quilici; observations sur : les travaux de la Commission liant les élections anticipées à la question de la réforme électorale et concluant à la reprise de l'essentiel de la loi du 13 avril 1946 sur le mode d'élection des députés jamais appliquée et rapportée à l'époque par M. Biondi (représentation proportionnelle intégrale avec répartition des restes sur le plan national) (p. 5380 à 5382); l'extension du vote par correspondance et du vote par procuration (p. 5382); l'opportunité d'élections en Algérie (p. 5382, 5383, 5388 à 5390); le régime des élections dans les territoires d'outre-mer (extension du collège unique à l'ensemble des territoires d'outre-mer, augmentation du nombre des sièges, principe du suffrage universel) (p. 5382); question préalable opposée par M. Emile Hugues : nécessité pour le Gouvernement de prendre position sur la réforme électorale; les précédents en la matière (p. 5382) observations sur : le nombre des députés communistes que ramènerait l'application de la représentation proportionnelle; les perspectives de majorité dans la prochaine législature (p. 5383); critique de la représentation proportionnelle (p. 5384); retrait de la question préalable (p. 5384); question préalable opposée par M. Dupraz : nécessité de définir une politique et d'assurer la cohésion de la majorité (p. 5384); retrait de la question préalable transformée en motion préjudicielle d'ajournement (p. 5385); retrait de la motion préjudicielle (p. 5388); motion préjudicielle de M. Caillavet tendant à surseoir au débat sur les élections anticipées jusqu'à une décision définitive sur la loi électorale (p. 5385); critique de la procédure des apparentements (p. 5386, 5387); rejet au scrutin de la motion préjudicielle (p. 5388); liste des votants (p. 5391); le passage à la discussion des articles est ordonné (p. 5390). — *Contre-projets sur le régime électoral.* — Contre-projet présenté par M. Bruyneel : scrutin d'arrondissement uninominal à un tour (p. 5393); rejet au scrutin (p. 5395); liste des votants (p. 5406); contre-projet présenté par M. Bénard : scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours (p. 5395); observations sur : le rôle du régime électoral dans la stabilité gouvernementale (p. 5396, 5397, 5432, 5433); le problème de la représentation des suffrages communistes et les avantages que pourrait retirer le parti commu-

niste du scrutin d'arrondissement (p. 5397, 5418, 5428, 5429, 5431, 5432, 5433); les élections en Union soviétique (p. 5397); rejet au scrutin du contre-projet de M. Bénard (p. 5399); liste des votants (p. 5408); contre-projet présenté par M. Emile Hugues : scrutin départemental à un tour majoritaire si une liste obtient la majorité absolue avec représentation proportionnelle dans le cas contraire (p. 5413); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5415); liste des votants (p. 5421); motion préjudicielle de M. Nocher tendant à surseoir au débat jusqu'à ce qu'ait été décidée l'inéligibilité des députés actuels pour la troisième législature (p. 5415); rejet de la motion (p. 5416); contre-projet de M. Dronne : scrutin majoritaire à deux tours dans un cadre plus large que l'arrondissement, uninominal ou plurinominal suivant les circonscriptions (p. 5416); rejet au scrutin (p. 5418); liste des votants (p. 5422); contre-projet de M. Denais : scrutin à un tour dans le cadre départemental avec candidatures individuelles, mais avec faculté d'appareillages possibles entre les candidats pour la répartition des sièges (p. 5418); rejet au scrutin (p. 5419); liste des votants (p. 5424); contre-projet de M. Boisdé : scrutin uninominal d'arrondissement à un tour avec addition des voix entre les candidats ayant souscrit une déclaration préalable d'option sur un programme minimum dans le cadre national (p. 5419) (voy. aussi : p. 5393); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5419); liste des votants (p. 5425); contre-projet de M. Barrachin : scrutin de liste majoritaire à deux tours avec possibilité de fusion de listes au second tour, les listes de coalition étant alors composées à la représentation proportionnelle d'après les résultats du premier tour et la représentation proportionnelle s'appliquant au second tour si une liste n'obtient pas 60 0/0 des suffrages (p. 5419); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5428); liste des votants (p. 5438); contre-projet de M. Caillavet : scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours avec procédure de découpage automatique des circonscriptions (p. 5428); observations sur : le découpage des circonscriptions, les candidatures au second tour (p. 5430); l'élection de M. Maurice de Rothschild (p. 5431); l'opinion de M. Jaurès et de M. Vincent Auriol sur le scrutin d'arrondissement (p. 5431, 5432); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5434); liste des votants (p. 5439); contre-projet présenté par M. Olmi : scrutin départemental à deux tours avec panachage suivant les modalités en vigueur pour l'élection des conseils municipaux dans les petites communes (p. 5445); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5446); liste

des votants (p. 5449); motion préjudicielle de M. Bernard Manceau tendant à surseoir au débat jusqu'à ce que les membres du parti communiste aient été déclarés inéligibles (p. 5446); la motion n'est pas soutenue (p. 5446); reprise de la motion (p. 5447); rejet au scrutin de la motion préjudicielle (p. 5447); liste des votants (p. 5452); contre-projet présenté par M. Delachenal : scrutin départemental à un tour avec candidatures individuelles et faculté d'alliance entre les candidats (p. 5446); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5447); liste des votants (p. 5451); contre-projet présenté par M. Defos du Rau : scrutin majoritaire départemental à un tour avec candidatures individuelles (p. 5447); rejet au scrutin du contre-projet (p. 5448); liste des votants (p. 5454). — Titre 1<sup>er</sup> : RÉGIME DU SCRUTIN. — Art. 1<sup>er</sup> : *Election des députés de la France métropolitaine à l'Assemblée Nationale, au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle intégrale* (p. 5448); le Président du Conseil demande le vote par division; adoption au scrutin de la première partie de l'article premier (principe du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle) (p. 5449); liste des votants (p. 5455); le Gouvernement demande l'interruption du débat en vue du dépôt d'une lettre rectificative (p. 5449); dépôt de la lettre rectificative (p. 5457); le Gouvernement demande à l'Assemblée la prise en considération de la lettre rectificative rejetée par la Commission : scrutin de liste départemental à un tour, majoritaire si une liste obtient la majorité absolue, avec représentation proportionnelle dans le cas contraire (régime de la loi du 9 mai 1951 avec suppression des appareillages) (p. 5459); rejet au scrutin de la prise en considération (p. 5459); liste des votants (p. 5463); le Gouvernement pose la question de confiance pour la prise en considération et l'adoption de l'article unique du projet de loi dans sa forme initiale (abréviation du mandat des députés) (p. 5459); l'Assemblée repousse par scrutin la prolongation des vingt-quatre heures du délai de discussion d'urgence (p. 5460); liste des votants (p. 5464). — *Explications de vote sur la question de confiance*. — Observations sur : les conditions dans lesquelles a été posée la question de confiance (observations sur le procès-verbal) (p. 5467, 5468); l'opportunité des élections anticipées (p. 5469, 5471, 5473, 5475, 5476 à 5484, 5488 à 5490); critiques de la représentation proportionnelle et éloge du scrutin d'arrondissement (p. 5471, 5472, 5483, 5485, 5489); l'éventualité d'un référendum sur le régime électoral (p. 5471); le régime électoral dans les T. O. M. (extension du suffrage uni-

(retour au régime de représentation proportionnelle de 1946) (p. 5617); le Gouvernement pose la question de confiance contre la prise en considération du contre-projet de M. Jean Meunier et pour l'adoption de l'article unique du projet de loi dans le texte proposé par la Commission (régime de la loi du 9 mai 1951, mais avec suppression des apparentements) (p. 5618); au scrutin, l'Assemblée décide de ne pas fixer au mardi 15 novembre le vote sur la question de confiance (p. 5618); liste des votants (p. 5636); le vote sur la question de confiance est fixé au samedi 12 novembre (p. 5618). — *Explications de vote sur la question de confiance.* — Observations sur : le scrutin d'arrondissement (p. 5644, 5645); la situation internationale (menaces de guerre en Extrême-Orient et Moyen-Orient); les défauts de la représentation proportionnelle (p. 5642); les défauts du scrutin d'arrondissement (p. 5642, 5644); la présentation éventuelle de candidats par l'organisation Poujade (p. 5643); la situation au Maroc après le retour de Ben Youssef; les rappels des disponibles pour l'Afrique du Nord (p. 5643); l'opposition du Conseil de la République aux élections anticipées; les conditions de l'élection de M. de Montalembert en 1936 (p. 4644); les conditions de la victoire d'une majorité de gauche aux prochaines élections (p. 5645); les apparentements (p. 5646); la situation dans les départements d'outre-mer (p. 5647); le régime électoral dans les T. O. M. (p. 5647, 5648); la possibilité d'élections en décembre en l'état actuel de la procédure (p. 5648); scrutin sur la question de confiance (p. 5649); liste des votants (p. 5660); la confiance est accordée; en conséquence l'article unique du projet de loi est adopté dans le texte proposé par la Commission (p. 5649). — Orateurs : MM. Aujoulat, Babet, Badie, *Ministre des Anciens combattants*; Bardoux, Barrachin, Bergasse, Boscary-Mousservin, Caillavet, André Denis, Depreux, Jacques Duclos, Edgar Faure, *Président du Conseil*; Garet, Emile Hugues, Minjoz, Mitterrand, Naegelen, Guy Petit, Prélôt, *Président de la Commission*.

#### DISCUSSION EN TROISIÈME LECTURE

[16 novembre 1955] (p. 5765), [17 novembre 1955] (p. 5825). Est entendu : M. Paul Ribeyre, *Rapporteur*; observations sur les conclusions de la Commission proposant un scrutin de liste majoritaire à deux tours avec fusion de listes entre les deux tours et utilisation subsidiaire de la représentation proportionnelle (p. 5765); contre-projets de MM. Devinat et François Benard tendant à reprendre le texte voté par le Conseil de la République (scrutin d'arronde-

ment) (p. 5765); observations sur : la « moralisation » du scrutin d'arrondissement (élimination, au second tour, des candidats n'ayant pas obtenu 15 0/0 des voix au premier tour; désistements préalables) (p. 5766, 5767); les apparentements, le découpage des circonscriptions (p. 5767); les raisons de la faveur du Sénat pour l'arrondissement (opinion à ce sujet de Charles Benoist), les injustices du scrutin d'arrondissement, l'influence du mode de scrutin sur la stabilité ministérielle, les avantages que pourrait retirer le Parti communiste du scrutin d'arrondissement (p. 5768); l'opinion de Gambetta sur le scrutin d'arrondissement, la position du Gouvernement et de M. Edgar Faure (p. 5769); le vote préférentiel et le panachage, les avantages du scrutin d'arrondissement (p. 5770); adoption au scrutin de la prise en considération des contre-projets (p. 5774); liste des votants (p. 5789); en conséquence, les contre-projets sont renvoyés à la Commission (p. 5774). — Orateurs : MM. Barrachin, Benard, Bergasse, Caillavet, Devinat, Edgar Faure, *Président du Conseil*; Max Lejeune, Mitterrand, Montel, Naegelen, Guy Petit, Pineau, Prélôt, *Président de la Commission*; Triboulet. Reprise de la discussion (p. 5825). Sont entendus : MM. Paul Ribeyre, *Rapporteur*; Edgar Faure, *Président du Conseil*; Moisan, Schmittlein; observations sur les décisions de la Commission : adoption d'une motion préjudicielle de M. Moisan subordonnant la poursuite du débat au dépôt, par le Gouvernement, d'un projet de loi portant découpage des circonscriptions (p. 5825, 5826, 5827); adoption au scrutin de la motion présentée par la Commission (p. 5827); liste des votants (p. 5843).